



Rapport de gestion 2018

Réponses de la Municipalité aux observations et vœux
de la Commission de gestion

Vœu n° 1

« La Cogest demande à la Municipalité de trouver une solution concernant le stationnement des véhicules aux abords des salles mises en location et de demander aux responsables d'en informer leurs membres. »

Réponse de la Municipalité

D'un point de vue général, une révision de la politique de stationnement à Cugy a débuté dès 2017 avec une étude des problèmes de parking dans les secteurs Cavenettaz et Combe. La Municipalité a décidé d'étendre la réflexion sur l'ensemble du domaine communal depuis quelques mois, avec notamment l'intégration de cette problématique dans le cadre de la révision du PGA, par le biais de laquelle un affinement de la politique de stationnement est envisagé. La Commission de Police et de Sécurité (COPS) sera également mise à contribution afin de réaliser un état des lieux des parkings publics, ainsi que de leurs usages spécifiques.

D'un point de vue plus particulier, c'est-à-dire concernant plus précisément le vœu n° 1 de la Cogest, il semble que la Commission fasse allusion aux problèmes de stationnement provoqués par les participants au « Dojo Waryu », dont l'effectif dépassait la capacité d'accueil de la salle de rythmique du collège de l'Epi d'Or, mais sans jamais excéder les places de stationnement disponibles sur le domaine public aux abords cette salle (34 places). Il est à noter que le cours a depuis lors été déplacé à la salle de gymnastique du collège de la Combe.

Afin de limiter les nuisances liées à un usage inapproprié des parkings privés, la Municipalité rappelle que ceux-ci peuvent faire l'objet d'une demande de mise à ban par les propriétaires à la Justice de paix des districts du Jura-Nord vaudois et du Gros-de-Vaud. Dès la mise à ban prononcée par le juge, les contrevenants peuvent faire l'objet d'une dénonciation par les propriétaires ou leur représentant (concierge, administrateur PPE, délégué de la PPE, etc.) à la Municipalité pour être sanctionnés.

A cela s'ajoute que les contrats de location des salles communales vont sous peu mentionner le nombre maximum de participants autorisés afin de limiter la survenance de tels problèmes.

Vœu n° 2

« La Cogest demande à la Municipalité de procéder à un relevé de plan des conduites de notre commune, ou de les exiger auprès du géomètre en charge de la commune, afin de gagner en efficacité dans la gestion de notre réseau d'eau. »



Réponse de la Municipalité

En préambule, il est important de corriger une inexactitude du rapport de la Commission de gestion : le Service technique de la commune de Cugy dispose bien de plans de ses réseaux souterrains (réseau d'eau potable et réseau d'eaux claires et usées notamment). Cependant, une partie de ces plans, pour certains réalisés à la main et datant des années 1970, ne sont pour l'heure disponibles que sous forme de documents numérisés. L'expérience montre que ces données, bien qu'existantes, sont parfois imprécises s'agissant de conduites souterraines dont certaines ont plusieurs dizaines d'années. Leur localisation peut s'avérer approximative, alors que certaines conduites ne sont simplement pas référencées.

Depuis plusieurs années, une attention particulière est portée à la mise à jour de ces plans ainsi qu'à leur digitalisation lors d'interventions sur les réseaux souterrains. Le chantier actuel du giratoire sur la RC 501 a par exemple été l'occasion de cartographier précisément les réseaux souterrains du secteur, tant au niveau des nouvelles conduites et canalisations, qui ont été relevées par un géomètre, qu'au niveau des conduites existantes, qui ont fait l'objet d'un repérage par une entreprise spécialisée.

Au vu de la complexité des réseaux et de la pluralité des matériaux utilisés, un relevé systématique de l'entier des conduites de la Commune n'est pas jugé opportun à ce stade. A noter que les projets en cours, tels que le Contrat à la Performance Energétique pour l'éclairage public ainsi que le Plan Régional d'Approvisionnement en Eau potable permettront de disposer à terme de données précises et à jour au sein d'un système d'information géographique (SIG).

Vœu n° 3

« La Cogest demande à la Municipalité de se pencher sérieusement sur la sécurité aux abords des collèges. »

Réponse de la Municipalité

La Municipalité, ainsi que les précédentes, ont toujours pris avec la plus haute considération la sécurité des enfants, en particulier aux abords des collèges. Des études ont été réalisées lors de la construction de ces bâtiments scolaires et les plans et systèmes de circulation, de parking et de pose/dépose ont été développés, validés et appliqués conformément aux normes en la matière.

Des mesures de prévention sont d'autre part régulièrement mises en œuvre, notamment lors des rentrées scolaires, mais les pratiques individuelles de certains usagers pour la pose/dépose restent problématiques. La Municipalité constate qu'il n'est pas toujours aisé de modifier ces comportements avec les moyens dont dispose la Commune.

La Municipalité reconnaît qu'il s'agit cependant d'un problème complexe et difficile à régler totalement, car il est multidisciplinaire et concerne un périmètre plus large que le simple parking des collèges. C'est la raison pour laquelle des discussions autour de solutions envisageables font partie de la grande réflexion autour du PGA : principes de mobilité, orientation du trafic, topographie, urbanisme, etc. et n'est pas traité comme un sujet purement ponctuel.



Observation n° 1

« La Cogest encourage néanmoins la Municipalité à tendre vers plus de réalisme afin de s'autoriser une plus grande flexibilité dans l'établissement des dépenses. »

Réponse de la Municipalité

La Municipalité rappelle qu'elle est tenue d'appliquer et de respecter des normes prudentielles et des principes comptables ayant pour but de ne pas surévaluer les recettes, en particulier lorsque celles-ci sont exceptionnelles ou très variables.

Même si elle est perfectible, la prévisibilité de certaines recettes reste particulièrement aléatoire, en témoigne ces dernières années les résultats financiers de la Confédération qui, malgré moult indicateurs à sa disposition - sans commune mesure avec les instruments dont nous disposons à notre niveau - affiche de forts écarts de recettes par rapport aux budgets annoncés.

Notre Autorité a manifesté dès le début de la législature une ferme volonté de reconstituer une capacité d'autofinancement positive et tous les moyens sont mis en œuvre pour atteindre cet objectif d'amélioration des finances communales. A ce titre, les dépenses publiques se doivent être contenues et la « flexibilité » ne peut constituer que l'exception.

Enfin, il est à souligner, de manière générale, que l'établissement d'un budget est plus utile sous l'angle des charges que sous l'angle des revenus.

Observation n° 2

« La Cogest s'interroge sur l'utilité de cette commission (CEeDd). »

Réponse de la Municipalité

En préambule, La Municipalité relève qu'elle ne peut en aucun cas partager l'appréciation de la Cogest quant au travail de la Commission énergie et développement durable (CEeDd). Cette vision relève soit d'une mauvaise compréhension, soit d'un défaut d'informations sur ce point.

La Municipalité, afin d'être efficace dans la politique qu'elle entend mener sur la thématique de l'énergie et du développement durable, a créé en 2016 un dicastère spécifique et transversal lié à ces problématiques. Par la suite, en 2018, elle a souhaité s'appuyer sur les propositions d'une commission idoine.

Formée de six membres venant d'horizons différents, dont des spécialistes du domaine, la CEeDd se réunit régulièrement depuis 2018. La motivation et l'apport de chacun font de chaque séance une plateforme riche en échanges avec, en point de mire, les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable de la Commune et de la population de notre village.

La CEeDd a pour mission de conseiller la Municipalité, de lui faire des suggestions et de lui proposer une aide à la décision dans un domaine spécifique qui peut aller au-delà des compétences de cette dernière. La Commission travaille actuellement sur la mise à jour du Concept énergétique communal,



outil indispensable pour mener une politique énergétique efficace. Un état des lieux a déjà été établi et, par la suite, des objectifs réalistes à court, moyen et long terme seront fixés, ainsi que des mesures pour les atteindre. Un suivi sera également nécessaire pour quantifier et vérifier l'efficacité de la démarche. Plus concrètement, ce travail a, par exemple, d'ores et déjà permis d'identifier certains dysfonctionnements quant à la consommation d'énergie relevée dans certains bâtiments communaux. Des mesures seront proposées pour atteindre une meilleure efficacité énergétique.

En parallèle du travail de longue haleine de mise à jour du Concept énergétique et de son application, la CEeDd a déjà fait quelques propositions à la Municipalité, notamment concernant l'éclairage public et la gestion du parc de véhicules.

La Commission s'est également donné pour objectif de sensibiliser la population aux questions de développement durable par le biais des « Reflets de Cugy », avec la parution d'articles sur des thèmes d'actualité tels que les éoliennes, les véhicules électriques et d'autres sujets à venir. Ce rendez-vous trimestriel avec le lecteur se verra dorénavant enrichi d'une astuce durable ou d'un éco-geste simple pouvant être réalisé par tout un chacun.

Observation n° 3

« La Cogest souhaite que pour les nouveaux étrangers ayant le droit de vote, une information leur soit dispensée par la municipalité. »

Réponse de la Municipalité

Pour rappel, les personnes d'origine étrangère peuvent voter, élire et être élues sur le plan communal dans le canton de Vaud. La Constitution de 2003 leur accorde ces droits politiques si elles répondent aux trois conditions suivantes : bénéficier d'un permis de séjour en Suisse depuis dix ans, résider dans le canton de Vaud depuis trois ans, et avoir 18 ans révolus.

Les personnes qui remplissent ces conditions sont inscrites automatiquement dans le registre des électeurs de la commune et reçoivent le matériel de vote ou d'élection à leur domicile par le biais du Canton avec les instructions de vote habituelles. A titre complémentaire, la Municipalité utilisera ses canaux de communications habituels afin de promouvoir le site « easyvote.ch » qui propose des explications claires et didactiques sur la manière de voter.

Ainsi approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 17 juin 2019 pour être transmis au Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire

Thierry Amy

Patrick Csikos